

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

.....
REGION DE DAKAR

.....
DEPARTEMENT DE GUEDIAWAYE

.....
LE PREFET DU DEPARTEMENT

COMMUNIQUE DE PRESSE
A L'ATTENTION DES PERSONNES AFFECTEES PAR
LE PROJET DE BUS RAPID TRANSIT (BRT)

Le Préfet du département de Guédiawaye informe les Personnes Affectées par le Projet Bus Rapid Transit (BRT) établies sur la section Case-bi – Hopital Dalal DIAM – Corniche de Guédiawaye – Préfecture, **que la date butoir de tenue des commissions de conciliation est fixé au 31 décembre 2019.**

Pour la constitution de leurs dossiers, les PAP déjà recensées par la CRDEI peuvent se présenter jusqu'au **20 décembre 2019** au niveau de **l'Unité Environnementale et Sociale du projet Bus Rapid Transit du CETUD, SISE au Rond-Point Maristes : Tel : 33 859 47 20 – 78 185 92 11 Email : uesbrt@cetud.sn**

Passé ce délai, la carence sera constatée et toute conséquence en sera tirée



Chérif Mouhamadou M. Blondin NDIAYE

PROCES VERBAL DE FAMILLE

L'an deux mil dix-neuf, le, les membres de la famille de Feu (e) (cf. liste ci-joint) se sont réunis à pour désigner un mandataire de ladite famille.

Après concertation, la décision collective a été prise de mandater Mme/M..... né (e) le/...../..... à..... titulaire de la CNI N°..... délivrée le/...../..... à l'effet de percevoir et d'endosser le chèque relatif à l'indemnisation de leurs biens impactés par le projet du Bus Rapid Transit (BRT).

Membres	N° CNI	Signatures

Membres	N° CNI	Signatures

Le Préfet du Département de Guédiawaye
Président de la CDREI



Chérif Mouhamadou Blondin NDIAYE

